

**Arrêté n° 18-2020 portant fixation
des tarifs d'un colloque**

Le Président,

VU le code de l'Education et notamment les articles L. 712-2 et L. 712-3 ;
VU la délibération n°30-2016 du Conseil d'administration du 29 avril 2016 relative à la délégation de pouvoir en matière de fixation de tarifs accordée par le conseil d'administration au Président ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Les tarifs d'inscription au colloque INDENTATION 2020, du groupe Indentation Multi-échelle, qui se déroulera du 14 au 16 octobre 2020 à Lorient,

sont fixés comme suit :

Inscription colloque (incluant repas de gala) :

Non membres SF2M: 400€

Membres SF2M: 350€

Etudiants: 250€

Etudiants membres SF2M: 200€

Formations:

Etudiants et universitaires: 50€

Industriels: 1000€ (incluant inscription au colloque)

Au-delà du 15 Juin 2020, les tarifs du colloque seront majorés de 50€.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté est mis en ligne sur le site internet de l'Université en application des dispositions de la délibération n° 75-2015 du conseil d'administration du 10 juillet 2015.

ARTICLE 3 : Le Directeur / la Directrice du laboratoire et l'Agent comptable de l'Université de Bretagne-Sud, chacun pour ce qui le concerne, sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

À Lorient, le 07/04/2020,

Signé par : Jean Peeters
Date : 09/04/2020
Qualité : Le Président



Jean PEETERS